



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_02
LOTISSEMENT LA CROIX DE CHAMPAGNE – SIGNATURE DE L'ACTE DE
RETROCESSION**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 19 février 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) :4
Votants :.....33

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, BRIAND Tony, POLPRÉ Charène, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique ;
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LEZE Maryline ;
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves ;
DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTEANC Rachel ;

Conseillers excusés :

FLAMENT Sophie, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène, AUBRY François,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, KLEIN Bernadette, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine, KAYA Emma,

Secrétaire de séance :

Maud RICHARD

DELIBERATION N°DCM2025_02

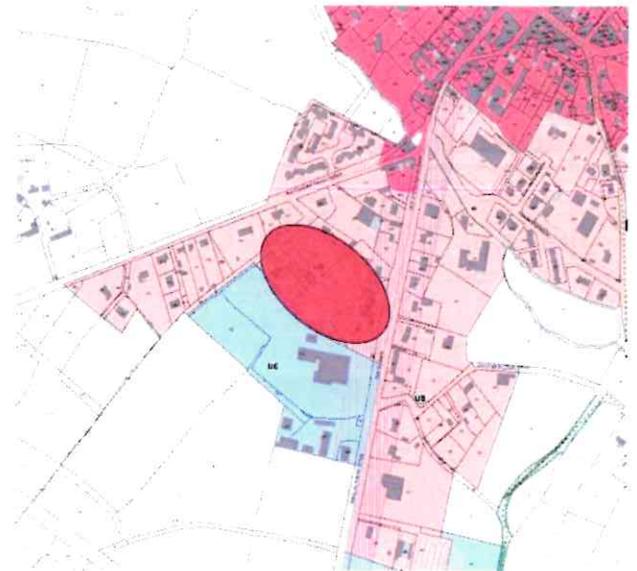
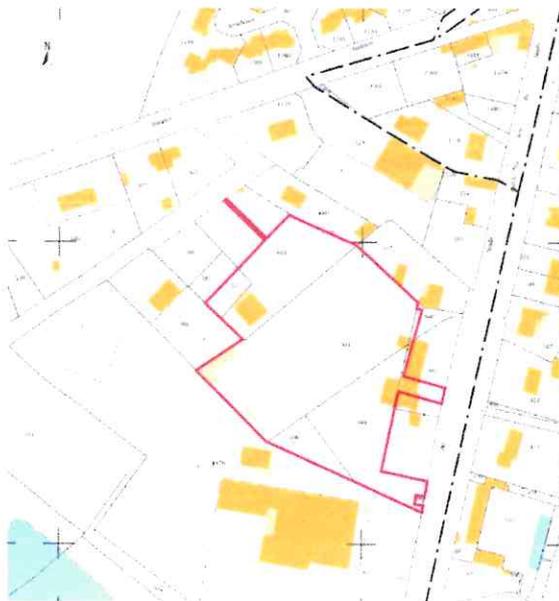
Lotissement La Croix de Champigné – Signature de l'acte de rétrocession

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

En 2020, la commune a délivré un permis d'aménager (sous le numéro PA04908020N0001) à la société SARI. LES LOGES TERRAINS, représentée par M. Pascal BOUTIN dont l'objectif était de réaliser le lotissement « La Croix » de 14 lots constructibles, en 1 tranche, sur un terrain situé rue du Stade sur la commune déléguée de Champigné.

Les parcelles concernées par le projet portent les références suivantes :

Section	Numéro (Contenance cadastrale)
C	525 (263m ²)
	560 (444m ²)
	601p (1820m ²)
	940p (40m ²)
	941 (5073m ²)
	942p (220m ²)
	990p (1930m ²)
Contenance totale	9790 m²



Cette même année, le permis d'aménager a fait l'objet d'une première modification (PA04908020N0001 M01) portant sur :

- La création du lot n°16,
- La modification de la surface des lots 9, 10 et 11,
- L'ajustement du périmètre du lotissement selon le plan ci-dessous :

DELIBERATION N°DCM2025_02
LOTISSEMENT LA CROIX DE CHAMPIGNE – S
RETROCESSION

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 049-200084903-20250225-DCM2025_02-DE



- Fin 2021 a été déposée et accordée début 2022, une seconde demande de modification du permis d'aménager (PA04908020N0001 **M02**) permettant de différer les travaux de finition au 1^{er} juin 2023.
- Enfin, en 2024, une dernière demande de modification a été effectuée par la SARL LES LOGES TERRAINS et accordée par la commune portant sur les points ci-dessous :
 - o Requalification des voies de desserte du lotissement en zone 30 (vitesse limitée à 30km/h),
 - o Modification du type de bordures et adaptation mineure de voirie,
 - o Modification des règles d'urbanisme des lots 1 et 2,
 - o Adaptation des espaces verts,
 - o Suppression de branchements électriques et téléphone pour le lot 1.

Les travaux d'aménagement du lotissement sont désormais achevés.

Conformément aux modalités de la convention de rétrocession approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2020, il convient désormais de délibérer afin d'autoriser Mme La Maire à signer l'acte de rétrocession.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la convention de rétrocession,

Considérant que les travaux d'aménagement du lotissement La Croix sur la commune déléguée de Champigné sont désormais achevés,
Considérant l'avis favorable de la réunion de délégation de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de rétrocession relatif au lotissement La Croix situé sur la commune déléguée de Champigné.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 28 février 2025


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou * (M.-&.L.) *



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 février 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 février 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.